

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Ville de Sucre
Lieu : Département de Chuquisaca
Etat partie : Bolivie
Date : 6 avril 1990

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que ce bien culturel soit inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial au titre du Critère IV.

C) OBSERVATIONS DE L'ICOMOS

Le Bureau du Patrimoine mondial réuni en juin 1991 a différé l'examen de cette proposition d'inscription de manière à s'assurer de l'opportunité des mesures juridiques portant sur la gestion et la protection du site et à estimer dans quelle mesure pourrait être agrandie une zone tampon aux abords du centre.

Les autorités boliviennes ont fait parvenir des informations pertinentes par lettres datées du 11 septembre, 8 novembre et 26 novembre 1991.

Le contenu de ces lettres et de leurs annexes révèle ce qui suit :

- les collines de Sica-Sica et de Churuquilla qui entourent la ville font l'objet d'un ordre de protection depuis le 8 juillet 1988. A ce titre, aucune construction ou modification du paysage n'est donc autorisée; en effet, un important projet de reforestation est en cours de réalisation ;
- documents donnant une vue d'ensemble des mesures juridiques et de gestion pour le site et son développement historique.

Les mesures décrites dans les informations fournies sont jugées satisfaisantes par ICOMOS.

D) JUSTIFICATION

Si la Bolivie tire son nom de Simon Bolivar, sa première capitale fut rebaptisée d'après le bras droit du libérateur, Antonio José de Sucre, devenu le premier président de la jeune république. Auparavant, la ville fondée par les espagnols en 1538, portait le nom de La Plata. Le site avait été habité par les Indiens Charcas, qui appelaient leur agglomération Chuquisaca.

La ville espagnole fut conçue selon un urbanisme simple avec une voirie en damier, comme toutes les villes fondées par les Espagnols dans les territoires américains au XVI^e siècle. La richesse minière de la proche ville de Potosi influa aussi sur le développement économique de La Plata, qui fut aussi un important centre culturel, avec l'Université Saint-François-Xavier (1624) et la Real Academia Carolina (faculté de droit) et le Séminaire Sainte-Isabelle-de-Hongrie (1595). La ville devint aussi le siège de l' Audience de Charcas (ancêtre de l'actuelle Cour Suprême). Depuis 1899 la ville a un statut particulier, car elle n'est plus que la capitale constitutionnelle du pays, c'est-à-dire, siège de la Cour Suprême.

Les édifices du centre historique de la ville sont typiques pour l'architecture locale du XVIII^e siècle, proches de ceux construits à la même époque à Potosi. Les constructions plus récentes (fin XVIII^e- début du XIX^e siècle) conservent le patio, mais s'adaptent au goût néo-classique venu de la métropole.

En revanche, nombreuses fondations religieuses témoignent de l'époque où commence l'existence de la ville espagnole, car leurs églises remontent au XVI^e siècle: Saint-Lazare (1544), Saint-François (1581), Saint-Dominique (fin du XVI^e siècle) et autres.

- **Critère IV.** Le riche patrimoine du centre historique de la ville espagnole de Sucre (La Plata) est une excellente illustration, intacte et bien conservée de ce métissage architectural réalisé en Amérique Latine par l'assimilation des traditions locales et les styles importés d'Espagne.

ICOMOS, novembre 1991



13 Nov. 1990

ESCALA 1 : 4000
ESCALA GRAFICA

REFERENCIAS

- MONUMENTOS NACIONALES DECLARADOS
- EDIFICIOS CON RECOMENDACIONES PARA SU RESTAURACION EN EL DECRETO SUPLENTO Nº 9365 D.G.R. Nº 432 27/10/73
- EDIFICIOS INCORPORADOS A LA ENCUESTA DE PATRIMONIO EN EL DECRETO SUPLENTO Nº 9365 D.G.R. Nº 432 27/10/73
- LIMITE DE LA ZONA DECLARADA CIUDAD HISTORICA NACIONAL EN EL DECRETO SUPLENTO Nº 9365 D.G.R. Nº 432 27/10/73
- PERIMETRO DE PATRIMONIO PROPUUESTO POR LA LEY Nº 173 DE LA O.E.A. Y EL M.U.V. 1973

Sucre : plan du centre historique / map of the historic centre

ESTUDIO URBANO
EXPEDIENTE
PATRIMONIO HISTORICO CULTURAL
MONUMENTOS NACIONALES